

ASSOCIATION :
**le SMICTOM soutient
vos actions et projets !**

**Une aide financière
pour les associations
engagées dans la
réduction des déchets !**



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SMICTOM Sud-Est 35* soutient financièrement les associations locales, environnementales ou non, qui mènent des initiatives pour la prévention des déchets : achats de matériels réutilisables, animations... Deux dispositifs sont en place. Explications.

En 2009, le SMICTOM Sud-Est 35 s'est engagé avec l'ADEME dans un programme de prévention des déchets. Son objectif est de réduire de 7% la production des déchets ménagers et assimilés en 5 ans sur son territoire, soit 35 kg par habitant d'ici 2014.

Pour atteindre cet objectif, le SMICTOM souhaite, en plus des actions qu'il met en place, s'appuyer sur les associations locales de tout type, pas uniquement celles à vocation environnementale. Afin de faire émerger des projets permettant la réduction des déchets, tant en quantité qu'en nocivité, un soutien financier peut être accordé sur dossier.

Les thématiques subventionnées doivent être liées au compostage de proximité, au jardinage et au bricolage au naturel, à l'éco-consommation, au tri et aux alternatives des piles, au don et au réemploi ou encore au gaspillage alimentaire. Tout autre thème pourra être étudié, en dehors du tri et du recyclage.

Deux dispositifs sont en place :

La subvention au titre de l'année 2013 soutient les achats de matériels réutilisables (ex : gobelets, gourdes) et les animations de prévention (prestation, location de salle, achat de matériels, édition d'outils de communication...).

La subvention au titre de la SERD 2013 soutient les animations liées à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui aura lieu du 16 au 24 novembre 2013.

Une aide financière pouvant atteindre 150€ est attribuée après validation d'un dossier à compléter. Il est téléchargeable sur le site web du SMICTOM ou sur demande à l'accueil.

Le dossier complété et signé par l'association est à remettre avant le **30 avril 2013** pour la subvention au titre de l'année 2013 et avant le **6 septembre 2013** pour la subvention au titre de la SERD 2013.

* Service public de collecte et de traitement des déchets ménagers



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.



SMICTOM Sud-Est 35
Anne Morille • 02 99 74 21 41
subvention-smictom@gmail.com
www.smictom-sudest35.fr